



Par dépôt électronique seulement

Le 10 avril 2026

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

1001, boulevard Robert-Bourassa
16^e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6

Courriel : turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027,
2027-2028 et 2028-2029
Votre dossier : R-4307-2025 Volet 2
Notre dossier : LTG08157 ST

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) a déposé ce jour même une correspondance au dossier R-4333-2026 par laquelle il exprimait son accord avec un traitement dans le cadre du dossier R-4333-2026 du sujet relatif à la Prime pour puissance disponible inutilisée spécifiquement pour les centres de données.

Dans la mesure où la Régie devait retenir cette approche, il est respectueusement soumis qu'à des fins d'efficacité et d'allègement réglementaire, il serait opportun que le traitement du volet 2 se poursuive sur dossier. En effet, les sujets restants sont principalement des suivis de décisions et aucun ne nécessite une audience publique selon l'article 25 de la LRÉ.

Un tel traitement sur dossier serait de nature à favoriser un certain allègement réglementaire, lequel serait d'autant plus le bienvenu alors que le calendrier réglementaire des prochains mois est particulièrement chargé.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat

ST/gm